

Mes sœurs,

Il me revient comme Délégué Pontifical de vous faire part d'un ensemble de décisions importantes que le Saint-Père a prises lors d'une audience accordée à S.E. Mgr Angelo Becciu, substitut, lequel me les a fait connaître dans une lettre dont je vous communique des extraits.

1 : Un commissaire sera nommé pour poursuivre le travail d'accompagnement de la Famille Saint Jean, et de ses supérieurs généraux, dans cette étape délicate de son histoire : *« la Congrégation pour les instituts de vie consacrée, en accord avec [la Congrégation pour la Doctrine de la Foi], nommera un « Commissaire ad hoc » à plein temps »* : Ce Commissaire n'est pas encore nommé et il lui reviendra de préciser lui-même son cahier des charges.

2 : *« la congrégation des sœurs contemplatives de Saint Jean tiendra dès que possible son Chapitre général pour choisir son gouvernement propre ; ce Chapitre sera présidé par Votre Excellence en qualité de Délégué pontifical, votre charge se terminant à la clôture du Chapitre. Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de le faire, présiderait alors S.Em. le Cardinal Philippe Barbarin, Archevêque de Lyon. »*

3 : En outre, les ex-sœurs qui ont canoniquement quitté la congrégation des sœurs contemplatives de Saint Jean et les laïques qui voudront s'unir, *« pourront librement constituer une association publique de fidèles en vue de devenir Institut religieux. Cependant, dans l'éventualité où une association ferait, d'une quelconque manière, référence au P. Marie-Dominique Philippe, l'Evêque diocésain, avant d'ériger une telle Association publique ou d'en approuver les normes internes, devra demander l'avis de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et s'en tenir aux instructions que le dicastère lui donnera, compte tenu du fait que les contenus de ce charisme sont actuellement objet de discernement. »*

4 : Au terme de son courrier S.E. Mgr A. Becciu écrit : *« En communiquant à Votre Excellence les décisions du Saint-Père, je dois enfin transmettre son désir que les personnes que le Saint Siège a déjà en son temps éloignées des charges de gouvernement soient complètement exclues de la vie religieuse. »*

Je vous invite à accueillir ces décisions du Saint-Père dans la prière et la paix. Le Seigneur vous conduit à travers son Eglise afin que vous puissiez répondre à son appel à lui appartenir totalement et ainsi donner à votre vie toute sa fécondité spirituelle.

Je vous bénis de tout cœur et je prie pour vous.

+ Henri Brincard.

+ Henri Brincard
Délégué pontifical